

COMMISSION AES (Hors accident du travail)

COMPTE RENDU REUNION DU 9 FEVRIER 2010

ANIMATEURS	SECRETAIRE DE SEANCE :
Fabrice GUYARD	Audrey BLATIER

PERSONNES PRESENTES :	REPRESENTANT DE :
Audrey BLATIER	COREVIH
Martin DARY	CHU de Nantes
Fabrice GUYARD	Sida Info Service
Marie HORNSPERGER	AIDES 44
PERSONNES EXCUSEES :	
Christophe MICHAU	CH Saint-Nazaire
Laurence ROUSSEL	MFPF Nantes
Laurent STEVEN	CH Châteaubriant
Françoise TOUBLET	MFPF Le Mans

I. FORMATION

Le Dr. DARY rend compte de l'avancée du projet de mise en place d'ateliers de formation pour les urgentistes de la région. Ce projet est actuellement porté par le GERES (Groupe d'Étude sur le Risque d'Exposition des Soignants aux agents infectieux) et le collège Médecine d'Urgence des Pays de la Loire. Le COREVIH des Pays de la Loire s'associe également au projet.

Ces ateliers de formation débiteront dans le courant du 1^{er} semestre 2010. Les thèmes envisagés sont :

- Cas cliniques et rappels des recommandations
- Exposition sexuelle, agressions sexuelles
- Exposition professionnelle, vaccination VHB
- Organisation de la filière, évaluation des pratiques
- SAU : lieu de dépistage et d'information ?

Après avoir déjà communiqué sur le sujet, le Dr. DARY rend compte que beaucoup d'urgentistes paraissent fortement intéressés par ces formations non seulement au niveau de la région des Pays de la Loire mais également dans la région Bretagne.

Une partie de ces formations sera normalement financée par le laboratoire ABBOT.

II. Enquête – état des lieux auprès des services d'urgence de la région des Pays de la Loire (cf. annexe 1)

Dans l'objectif d'une harmonisation des pratiques au niveau régional, un questionnaire va être envoyé à l'ensemble des SAU (service d'accueil des urgences) et des UPATOU (unité de proximité, d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences = structure plus légère qu'un SAU) de la région des Pays de la Loire.

Ce questionnaire est construit à partir du référentiel de la SFLS et du rapport Yéni et largement inspiré du questionnaire réalisé par le COREVIH de Bretagne. Il permettra de réaliser un état des lieux de la prise en charge des AES dans les services d'urgence sur toute la région des Pays de la Loire.

Il sera adressé aux services concernés dès validation du contenu par les animateurs de la commission AES (et information du président du COREVIH).

Audrey BLATIER prépare un listing de l'ensemble des services d'urgence de la région (cf. annexe 2).

III. Dates des prochaines réunions

- Mardi 27 avril 2010 de 10h à 12h – CHU Nantes- Hôtel Dieu –salle Malampi – RDC haut (à coté de la cafétéria)
- Jeudi 27 mai 2010 de 9h30 à 12h - CHU Nantes- Hôtel Dieu – 7^{ème} étage aile ouest – salle de réunion
- Jeudi 17 juin de 14h à 16h – CHU Nantes - Hôtel Dieu – 2ème étage aile ouest salle de réunion du Pôle digestif.

ANNEXE 1

ENQUETE sur la prise en charge des AES hors professionnels de santé dans les services d'Urgence des Pays de la Loire

Prise en charge des AES hors expositions professionnelles
Etat des lieux

Nom et coordonnées du référent AES dans votre service (s'il existe) :

Dernière formation concernant les AES, suivie par les urgentistes du service (date et nature de la formation) :

Existence d'un protocole de prise en charge des AES :

- | | | |
|----------------------|------------------------------|------------------------------|
| - Professionnels | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - Non professionnels | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - Les deux | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Service d'urgence :

Nature du service : SAU UPATOU autres

Votre service est-il impliqué dans la prise en charge des TPE ? Oui Non

Si non, vers quel autre service ou établissement orientez vous les patients :

Si oui :

Quels types d'accident sont pris en charge ?

AE au sang hors établissement : Oui Non

AE sexuelle : Oui Non

AES médico-légal (agression sexuelle, avec plaie) : Oui Non

Y-a-t-il une filière de suivi en cas d'agression sexuelle ? Oui Non

Disponibilité du service pour les accidents : 24h/24 aux heures de garde (18h – 8h)

Y a-t-il eu une **formation spécifique** délivrée aux urgentistes ? Oui Non

Existe-t-il un **protocole écrit** en cas d'AES ? Oui Non

Pouvez vous **réaliser en urgence (< 2h) une sérologie VIH chez un sujet source ?**

Oui Non

Réalisez-vous des **sérologies initiales chez le patient consultant** ? Oui Non

Si oui, comment sont gérés leurs résultats : _____

Y a-t-il un **kit d'antirétroviraux disponibles** ? Oui Non

Si oui, avec quels antirétroviraux ? _____

Quelle est la durée de **prescription** (une seule réponse pour la durée la plus longue) ?

Une prise Pour 24 heures Pour 48 heures Pour 72 heures Plus longtemps

La délivrance des TPE dans votre service est-elle :

- immédiatement disponible sur place 24h/24
- disponible avec un délai (pharmacie etc.) 24h/24
- disponible avec un délai en période de jour (8h – 18h)
- non disponible

Une **fiche d'information** est-elle remise au consultant ? Oui Non

Une **filière de suivi** est elle institutionnellement établie ? Oui Non

Qui assure la **réévaluation** du traitement au-delà de 48-72 heures ?

1. Le médecin qui a vu la personne en urgence
2. Le médecin référent du service des urgences
3. un médecin référent VIH de votre établissement
- Nom du médecin + coordonnées mail :
4. orientation vers un autre établissement
- Nom de l'établissement + ville :
5. orientation vers le médecin traitant
6. orientation vers un CDAG
7. pas d'orientation spécifique

Existe-t-il un **relevé systématique** des AE aux urgences (cahier de service, codage) ?

Oui Non

À combien de consultations annuelles évaluez vous cette activité dans votre service ?

Quelle(s) difficulté(s) rencontrez-vous lors de la prise en charge de ces accidents d'exposition ?

(formation, prise en charge initiale, organisation de la Cs précoce J3, suivi global....)

Merci de me joindre si possible un exemplaire de vos documents, protocoles et procédures internes, afin de pouvoir toutes les colliger et proposer une harmonisation en fonction des bonnes idées de chacun.

Retourner svp ce questionnaire à :

Dr Martin DARY

Service d'accueil et de traitement des Urgences

CHRU de Nantes – Hôtel-Dieu

Médecine polyvalente d'urgence - 5e étage - aile sud

Place Alexis Ricordeau

44035 NANTES Cedex

ANNEXE 2

LISTE DES SAU ET UPATOU DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

La région des Pays de la Loire compte 7 SAU (adultes), 20 UPATOU et 5 SAU pédiatriques.

SAU :

→ Loire Atlantique (44) :

- CHU de Nantes
- CH de St Nazaire

→ Maine et Loire (49) :

- CHU d'Angers
- CH de Cholet

→ Mayenne (53) :

- CH de Laval

→ Sarthe (72) :

- CH du Mans

→ Vendée (85) :

- CHD La Roche sur YON

UPATOU :

→ Loire Atlantique (44) :

Publics :

- CH de châteaubriant
- CH d'Ancenis

Privés :

- Nouvelles cliniques nantaises (Nantes)
- Clinique Brétéché (Nantes) *urgences gynécologiques*

→ Maine et Loire (49) :

Public :

- CH de Saumur

Privé :

- Clinique de l'Anjou (Angers)

→ Mayenne (53) :

Publics :

- CH du Haut Anjou (Château Gontier)
- CH du Nord Mayenne (Mayenne)

Privé :

- Polyclinique du Maine (Laval)

→ Sarthe (72) :

Publics :

- CH Paul Chapron (La Ferté Bernard)
- CH de St Calais
- CH Château du Loir
- Pôle santé Sarthe et Loir (La Flèche)
- Centre Hospitalier La Martinière (Sablé sur Sarthe)
- Centre hospitalier de Mamers

Privé :

- Centre Médico-Chirurgical (Les Sources St Côme) du Mans

→ Vendée (85) :

Publics :

- CH de Fontenay le Comte
- CH de Luçon (CHD La Roche sur Yon)
- CH Côte de Lumière (Sablé d'Olonne)
- CH Loire Vendée (Challans)
- CH de Montaigu (CHD La Roche sur Yon)

Privé :

- Clinique St Charles (La Roche sur Yon)

SAU Pédiatriques

→ Loire Atlantique (44) :

- CHU de Nantes

→ Maine et Loire (49) :

- CHU d'Angers

→ Mayenne (53) :

- CH Laval

→ Sarthe (72) :

- CH Le Mans

